

Les sujets dits d'imagination au brevet des collèves

“ ECRIVEZ-VOUS ! ”

B. DAUNAY

Sujet 1 - (Sujet d'imagination). – Imaginez une situation dans laquelle un personnage (qui peut être vous-même) est mis au défi d'exécuter une action exceptionnelle qu'il a parié d'accomplir. Racontez en montrant ses hésitations et ses sentiments.⁽¹⁾

Qui est “ mis au défi ” sinon l'élève ? Il s'agit bien pour lui “ d'exécuter une action exceptionnelle ”, sommé d'être à la fois personnage, narrateur, auteur ; être à la fois tout cela et l'élève.

- Mais oui, s'il dit “ je ” !
- S' “ il ” dit “ je ”, c'est encore “ il ” qui le dit : “ je ” n'est donc pas “ il ”.
- Bon ! Mais s'il fait comme s'il était “ je ” ?
- Auquel cas, “ il ” fait comme s' “ il ” était “ je ”. Et du coup, non seulement “ il ” n'est pas, en réalité, “ je ”, mais en outre “ il ” n'est pas “ il ”.
- ...

Essayons de repérer les quatre instances (de production et de réception) que manifestent les différentes parties du sujet ci-dessus.

- | | |
|---|---|
| - “ <i>Sujet 1 - (Sujet d'imagination).</i> ” : | <i>élève → correcteur</i> |
| - “ <i>Imaginez une situation dans laquelle</i> ” : | <i>auteur → lecteur</i> |
| - “ <i>un personnage (...) accomplir</i> ” : | <i>personnage a → personnages b, c...</i> |
| - “ <i>Racontez (...) sentiments</i> ” : | <i>narrateur → narrataire</i> |

Reste cette fascinante parenthèse “ personnage (qui peut être vous-même)”. Sur une copie dont le récit commencera par : “ J'avais 25 ans lorsque...”, le correcteur, en toute logique, ne pourra qu'écrire : “ menteur ! ”... On l'a bien fait à Proust !

Ce ne serait pas grave, si le menteur n'était le correcteur lui-même. Car précisément, le récit qui commencera par : “ J'avais 25 ans lorsque...” sera valorisé : “ effort d'imagination ”... Ecrire un récit, chacun le sait, oblige à un travail de **décentration**. En créant la confusion élève/narrateur, le rédacteur du sujet crée les conditions de l'échec de l'examiné, échec qu'il sanctionnera sans savoir qu'il en est pour une grande partie la cause...

Prétendre aider l'élève à écrire un récit en ancrant le sujet dans son "réel" (ou ce que l'examineur croit tel...) non seulement ne l'aide pas, mais l'empêche de réaliser un récit acceptable, selon les normes scolaires - implicites et pourtant absolues - du récit, qui oblige à la distinction - elle-même implicite dans l'acte d'écriture - entre narrateur et auteur d'une part, entre auteur et élève d'autre part. (2)

— **auteur/narrateur** : le narrateur peut dire : " la marquise sortit à cinq heures ", ou : " je vis la marquise sortir à cinq heures ", ou encore : " moi, marquise, sortis à cinq heures ", sans qu'on puisse déduire le sexe ou le statut social de l'auteur... Croire que lorsqu'il dit " je ", le narrateur s'identifie à l'auteur, est source de graves erreurs, ou tout au moins d'un blocage de l'imagination. Or c'est à cette identification que ramène le sujet quand il demande à la même personne d'"imaginer" (auteur) et de " raconter " (narrateur) l'histoire de quelqu'un qui " peut être vous-même " (personnage).

— **élève/auteur** : on pourrait croire la distinction superflue. Pourtant, le récit de l'élève obéit à deux types d'évaluation : une **évaluation scolaire** - émanant du correcteur, en fin de course ; une **évaluation, au sens narratologique**, qui s'élabore en cours d'écriture : l'auteur doit se demander ce que son lecteur peut comprendre ou apprécier de son récit. Ce travail d' " évaluation " ne peut se faire que si le récit n'est pas un pur produit scolaire, mais un travail de création littéraire, si l'élève sait se décentrer pour se faire auteur.

Le sujet ici étudié n'est pas le seul exemple : ils abondent. Il n'est pas question de faire injure aux rédacteurs des sujets en prétendant qu'ils ne maîtrisent pas la distinction auteur / narrateur / acteur, mais de stigmatiser une pratique, qui, censée aider l'élève, ne peut que l'induire en erreur.

Que peut en effet signifier le sujet suivant :

Sujet 1 - (sujet d'imagination). Dans une gare, un port ou un aéroport, vous avez assisté à un départ. Vous décrirez le lieu et raconterez la scène, sans oublier de noter vos sentiments.

(Remarque : Vous pourrez écrire le récit du point de vue de celui qui part ou du point de vue de celui qui reste). (3)

Comment peut-on à la fois **choisir** et **être** le point de vue ? L'élève comprendra bien qu'il s'agit d'une pure fiction, mais il n'empêche qu'un tel libellé entretient une confusion dont on a vu qu'elle pouvait nuire à la qualité du récit. Pourquoi ne pas écrire : " Ecrivez un récit. Le narrateur racontera... Vous pourrez choisir le point de vue de celui qui..."

Quelques sujets sont ainsi libellés. Par exemple :

Sujet 2 - Rédigez un récit où le personnage de votre choix, constatant qu'il s'est laissé tromper par les apparences, est amené à s'exclamer : " Eh bien, ma foi , je me trompais " . (4)

Plaise au ciel que ce soit l'exclamation de certains rédacteurs de sujets du Brevet ! Le conte pourrait alors bien finir, par exemple sur une réflexion, au niveau national, sur le libellé des sujets du brevet. Et nous pourrions envisager de parler des sujets du Bac...

NOTES

(1) Session de juin 1987, Grenoble. In *Anabrevet 88*, Hatier, p. 22.

(2) On sait le rôle de l'implicite dans les exercices scolaires. Cf. le sujet suivant (1987, Clermont-Ferrand, *Anabrevet 88*, p. 28) :

Sujet 2 - Sujet d'imagination - (Extrait du texte de base).

Existe-t-il aussi pour vous des mots magiques qui ont le pouvoir de faire revivre "longtemps" des lieux et des événements du passé ?

Evoquez-les en disant quels souvenirs et quelles émotions ils font naître en vous.

Pourquoi poser une question sur le "vécu" de l'élève, quand on n'en tient pas compte dans le sujet proprement dit ? Que devient l'élève qui aurait répondu "non" à la question, si elle lui avait été réellement posée ? Evidemment, il comprendra qu'on lui demande de sacrifier à l'artifice qu'exige toute écriture. Mais alors pourquoi jouer ce jeu absurde d'un va-et-vient (lui-même purement fictif) du vécu de l'élève au contenu de son récit ?

(3) 1987, Bordeaux, *Anabrevet 88*, p. 52. Du même genre : Aix-Marseille (p. 30), Nice (p. 39), Nantes (p. 46), Paris (p. 66), Besançon (p. 70).

(4) 1987, Lyon, *Anabrevet 88*, p. 26. Autres exemples où ne se rencontre pas le défaut stigmatisé plus haut : Caen (p. 35), Orléans-Tours (p. 62), Montpellier (p. 64). Quand à l'académie de Lille, elle proposait une suite de texte, et se trouvait à l'abri...